

# Conditions Générales de Vente

V4 Juin 2025



**Préambule** : Harmonie Bien-Être est le nom commercial utilisé par

- SAS HBE, SIRET :913 030 128 00015, APE :85.59B, enregistrée auprès du préfet des Pays de la Loire sous le NDA : 52530105353. Ne vaut pas agrément de l'état.

L'organisme de formation est domicilié à l'adresse suivante : La grande maison Chemin du Perray 53200 Saint Fort

Les CGV s'appliquent aux prestations délivrées par ces l'organisme de formation Harmonie Bien-Être

Les conditions générales de vente s'appliquent à toute personne inscrite à une formation dispensée par HARMONIE BIEN-ÊTRE, à l'exception des personnes qui utilisent leur Compte Personnel de Formation.

Pour les personnes qui mobilisent leur Compte Personnel de Formation (CPF) voir Conditions Générales d'Utilisation

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espac-e-public/conditions-generales-dutilisation>

Situé en région Pays de la Loire, dans le département de la Mayenne, Harmonie bien-être est un organisme de formation créé et dirigé par Cécile RENAUD qui dispense des formations en pratique de massages pour des professionnels, actifs ou des demandeurs d'emploi, afin de leur apporter des compétences complémentaires à l'exercice d'un métier (Masseurs, Professionnels du soin tels infirmiers, aides-soignants, Esthéticien -ne (s), Praticien bien-être, Coachs sportifs, Professeurs de yoga... et pour toute personne souhaitant acquérir les techniques de massage bien-être. Les formations ont lieu sur un seul site localisé à St Fort en Mayenne. Adresse : Chemin du Perray, La Grande Maison – 53200 ST FORT

**Objet** Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble **des prestations de formation** engagées par HARMONIE BIEN ÊTRE, pour le compte d'un client<sup>1</sup>. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et

sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance du client lors de l'inscription, lors de la confirmation de la formation, lors de la signature de la convention de formation ou du contrat de formation.

**Devis** HARMONIE BIEN ETRE s'engage sur demande d'un futur stagiaire à fournir un devis et à l'adresser au moins 15 jours calendaires avant le début de la formation. Un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » est à retourner à HARMONIE BIEN ÊTRE par le client.

**Tarifs** Tous les prix sont indiqués en euros. Les tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant, le passage des épreuves de certification.

## **Non réalisation de la formation du fait de l'organisme de formation**

En cas de non réalisation totale ou partielle de la prestation de formation à la suite d'un événement fortuit ou suite à un cas de force majeure, l'organisme HARMONIE BIEN ETRE ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Dans ce cas, HARMONIE BIEN ÊTRE propose soit un remboursement des sommes perçues au prorata des obligations non réalisées, soit un report de la formation à des dates ultérieures.

Si HARMONIE BIEN ÊTRE n'est pas en mesure de réaliser la prestation de formation pour un motif prévisible, HARMONIE BIEN ÊTRE propose un report de la formation à des dates ultérieures.

Les CGU CPF remplacent la présente disposition si le stagiaire mobilise son compte personnel de formation

## **Annulation – Report – Remplacement du fait du client**

**L'annulation** d'une séance de formation par le client est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus.

<sup>1</sup>

Personne ayant recours au CPF voir CGU citées plus haut

**Harmonie Bien Être** <https://www.harmonie-bien-etre.fr/> La grande maison Chemin du Perray 53200 Saint Fort, [serenite@hotmail.fr](mailto:serenite@hotmail.fr), 06.31.99.08.54

*Et SAS HBE, SIRET :913 030 128 00015, APE :85.59B, enregistrée auprès du préfet des Pays de la Loire sous le NDA : 52530105353. Ne vaut pas agrément de l'état.*

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse suivante : [serenite53@hotmail.fr](mailto:serenite53@hotmail.fr). En cas d'annulation entre 4 et 15 jours calendaires avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût de la prestation de formation sera due par le client.

**Report** : une demande de report de participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours calendaires avant la date de la formation.

**Remplacement** : dans le cas d'une formation dispensée pour un salarié d'une entreprise, le client (l'entreprise) a la possibilité de remplacer le salarié empêché par un autre participant ayant le même profil (prérequis) et les mêmes besoins en formation.

Les CGU CPF remplacent les présentes dispositions si le stagiaire mobilise son compte personnel de formation

**Facturation** Le paiement du solde est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant et déduction faite de l'acompte versé lors de l'inscription. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à réception des factures. En cas de parcours long, un acompte à l'inscription est dû de 30% et des facturations intermédiaires sont établies selon un échéancier communiqué lors de l'inscription. Le paiement se fait à réception des factures intermédiaires. Seules les heures effectivement dispensées seront facturées sur présentation de feuilles d'émargements.

**Prise en charge** Si le client bénéficie d'un financement, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le client ne présente pas l'accord de prise en charge avant le démarrage de la formation, l'intégralité des coûts de la formation lui sera facturée. Si la prise en charge est partielle, les sommes non couvertes par un financeur seront facturées au client.

**Programme des formations** S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des

formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

**Propriété intellectuelle et droit d'auteur** Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès d'HARMONIE BIEN ÊTRE. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations pour son propre compte.

**Protection des données personnelles** Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Le client communique à l'organisme de formation les données relatives à :

- son état civil, sa domiciliation, ses coordonnées téléphoniques et son adresse mail
- sa situation professionnelle et ses diplômes

Ces données sont utilisées afin de procéder à l'inscription à une formation, une inscription à l'évaluation, pour l'accrochage au système d'information du compte personnel de formation (SI CPF) et au suivi des certifiés dans le cadre d'études menées par l'organisme de formation.

Elles sont conservées pour une durée de douze mois après la date d'échéance de la certification.

Elles sont collectées et archivées par le biais d'un logiciel Oryzea édité par la société Ymag qui garantit la protection des données personnelles.

La collecte, l'utilisation et l'archivage des données d'un client font l'objet d'un accord explicite de ce dernier. Le client est informé qu'il ne peut s'opposer, conformément à l'article L. 6113-8 du code du travail, à la conservation et à l'utilisation des données relatives à son état civil dans le cadre de l'accrochage au SI CPF.

**Loi applicable et attribution de compétence** Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre HARMONIE BIEN ÊTRE et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de Laval.